

LASCÈNE

**Espace culturel et
social à destination de
la jeunesse de la Vallée
de Joux**

Concept





« **La jeunesse doit avoir une voix et être prise en compte dans l'établissement des politiques communales** ». Afin de répondre à cette attente formulée par le Conseil d'État vaudois, les jeunes ont besoin d'un lieu où ils puissent établir leur propre programme. Un espace où ils puissent, avec leurs pairs, explorer, formuler et développer leurs intérêts et leurs talents, ainsi que leurs idées d'avenir. Un espace qui leur offre la motivation et le soutien nécessaires au développement des connaissances, des aptitudes, des attitudes et des valeurs dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyen-ne-s.

Devenir un individu autonome ayant intégré son rôle de citoyen est un processus d'apprentissage, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour la société. Chaque acteur au sein de la communauté joue un rôle pour favoriser l'expérimentation de la participation sociale des jeunes, leur ancrage dans la vie locale et leur intégration. La famille, l'école, les entraîneurs de sports, les associations culturelles y participent au quotidien et avec succès. Cependant, force est de constater qu'il existe des différences dans les parcours des jeunes qui ont trait au contexte familial et/ou scolaire et/ou aux capacités individuelles. Tous ne bénéficient pas du même réseau relationnel selon l'intégration de leurs parents. Tous ne participent pas de manière identique à la vie locale, sportive, culturelle, associative ou bénévole. Tous n'ont pas les mêmes compétences et aptitudes à interagir avec d'autres, à se créer des amitiés et des liens. Enfin, tous ne vivent pas le passage de l'enfance à l'âge adulte avec la même facilité, les mêmes questionnements, doutes ou incertitudes qui caractérisent l'adolescence.



Les politiques communales à destination de la jeunesse trouvent dans ces différences d'intégration et de participation le sens même de leur action. C'est un investissement gagnant-gagnant, pour une société qui aspire à la cohésion sociale. En développant une prestation professionnelle de travail social auprès des jeunes, les communes offrent une passerelle à même de réduire les inégalités d'intégration, de socialisation et de participation d'une partie de leurs citoyens en devenir.

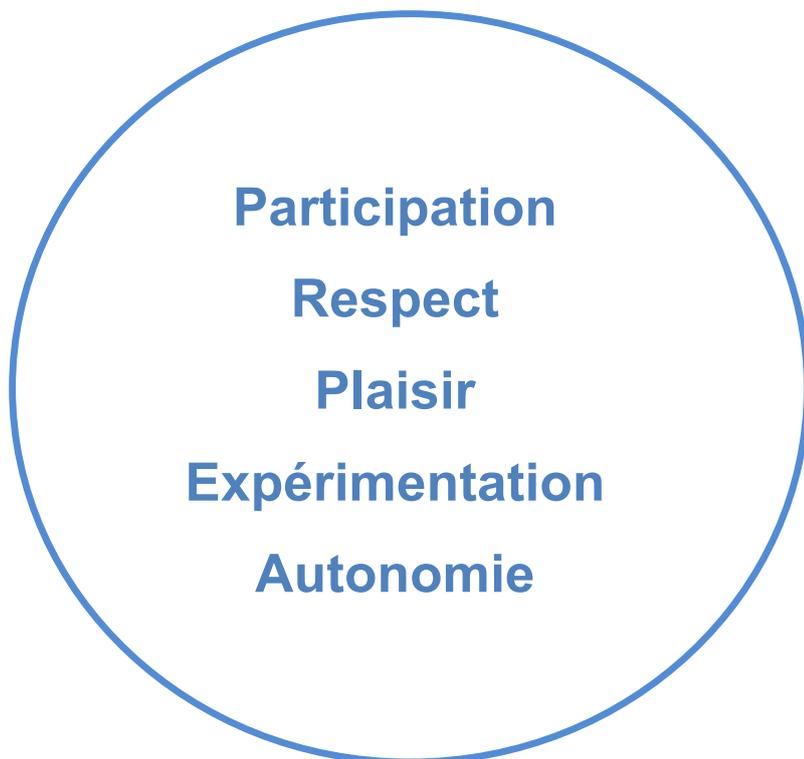
Les missions définies pour l'Espace jeunesse La Scène ont pour buts d'offrir des possibilités de rencontres, d'écoute, d'information, de discussions, de jeux, et d'activités diverses liées aux différentes formes d'expressions sociales et culturelles des jeunes. Par cet ensemble d'activités et de projets dites « prétextes », La Scène poursuit des objectifs individuels, collectifs et communautaires en s'appuyant sur un ensemble de valeurs et en prenant en compte les besoins exprimés par les jeunes dans une approche innovante renouvelant la nature du « centre jeunesse » sur un modèle plus actuel.

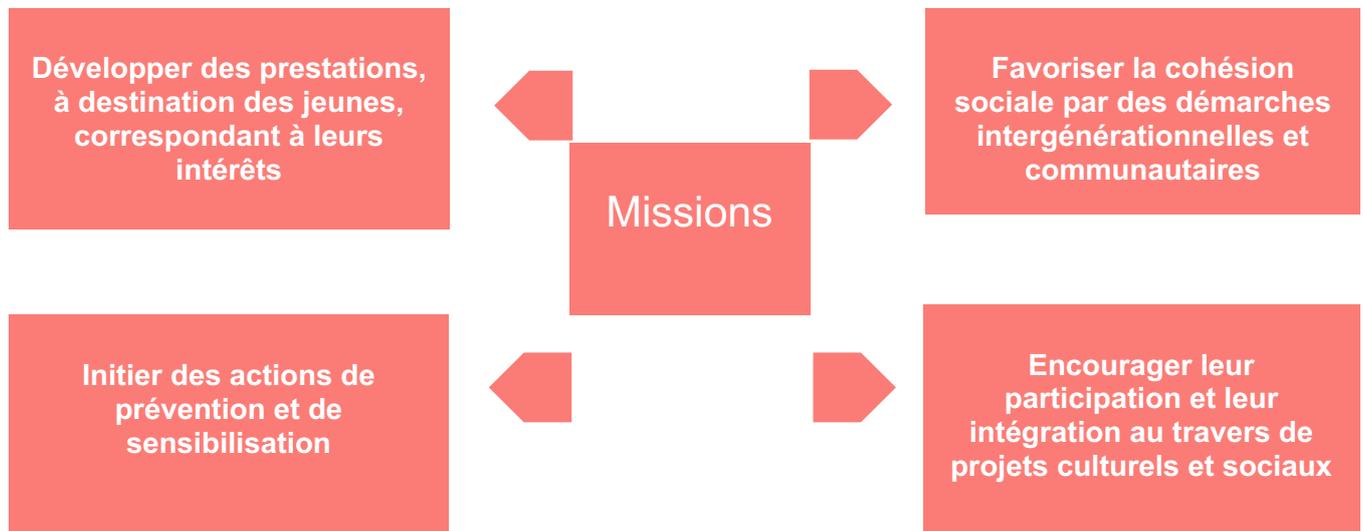
Le présent concept réunit ces éléments et les articule autour de plusieurs axes d'interventions. Il définit ainsi les principes qui guident le fonctionnement de la structure.

Cyril Maillefer



- ★ Considérer les jeunes comme des acteurs-ressources à mobiliser dans l'orientation et la mise en œuvre des initiatives qui les concernent.
- ★ Améliorer le cadre et la qualité de vie des jeunes de 12 à 25 ans à la Vallée de Joux en mettant à leur disposition des espaces de liberté correspondant à leurs besoins.
- ★ Mettre en place une prévention des risques liés à la jeunesse par le dialogue et la sensibilisation.
- ★ Développer une médiation sociale et culturelle de proximité, dans ses locaux comme, dans l'espace public, afin de favoriser les échanges intergénérationnels et promouvoir une image positive de la jeunesse.
- ★ Potentialiser les atouts des jeunes en soutenant leurs projets culturels et sociaux et en accompagnant leur émancipation afin qu'ils et elles deviennent des citoyens autonomes, responsables et intégrés à la vie locale.





Publics cibles

- Selon le cadre de référence défini par les autorités mandantes, en se basant sur la définition du Canton de Vaud sur les politiques jeunesse des communes, l'espace jeunesse La Scène établit ses interventions auprès de publics allant de 12 ans à 25 ans.
- Dans son action, elle tient compte des aspirations et intérêts différents de chaque public, selon son âge et adapte ses prestations en fonction des publics présents ou ciblés.
- Selon un principe général de libre-adhésion, les prestations développées ne visent pas la jeunesse de la Vallée de Joux dans son ensemble mais, uniquement, les personnes qui, sur une base volontaire, fréquentent l'espace jeunesse ou participent aux activités développées dans et hors de la structure.

« La promotion et le soutien aux activités de jeunesse visent à donner aux enfants et aux jeunes les moyens de devenir autonomes, responsables, intégrés et impliqués dans la société » (Canton de vaud, cité dans Garcia De lahaye et al, 2018, p.31).

Être fondé sur les besoins, les intérêts, les idées et les expériences des jeunes tels qu'ils les perçoivent

Reposer sur une participation volontaire des jeunes, de leur propre gré et selon leur propre motivation

Être créé, organisé, planifié, préparé, réalisé et évalué avec ou par les jeunes

Contribuer au développement personnel et social des jeunes par des apprentissages informels

Représenter un espace d'expression de toutes les sensibilités qui parcourent la jeunesse dans un esprit d'ouverture et de tolérance

Développer une pensée critique ainsi que les droits humains, les valeurs démocratiques et une citoyenneté active

Promouvoir le droit à la différence, à l'acceptation de l'autre dans ses choix et opinions, à la non-discrimination

Jouer un rôle actif d'intégration et offrir des opportunités égales à tous les jeunes

Avoir une perspective globale des jeunes et aller les chercher là où ils sont, en tant qu'individus aptes et capables d'exercer des choix éclairés



Cadre des professionnels

Définir les objectifs en se référant aux missions édictées par l'autorité mandante et agir dans le cadre d'action fixé par celle-ci

Rendre compte de son action en s'appuyant sur des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs clairs et mesurables quant aux objectifs

S'engager à faire remonter aux autorités compétentes les besoins émergents, les revendications ou les problématiques identifiées

Créer un environnement bienveillant sur le plan social et créatif à la fois divertissant et sérieux, ludique et planifié, stimulant et sécurisant

Développer les objectifs selon les principes de fonctionnement et, donc, en tenant compte de l'intérêt et des besoins exprimés par les jeunes

Collaborer avec les autres acteurs de la jeunesse, amener son expertise du terrain, proposer des pistes d'action et développer le travail en réseau

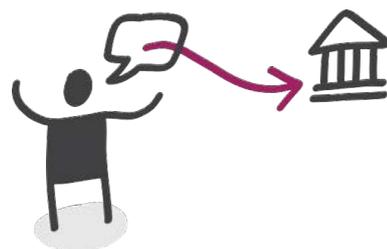
Développer son action en veillant à maintenir une neutralité, tant politique que confessionnelle, dans le respect des différences culturelles de chacun

Agir dans un cadre légal et éthique clair en se référant au code de déontologie du travail social, au devoir de réserve fixé par l'employeur et dans le respect des lois en vigueur

Reconnaître le droit à la vie privée du jeune en ne relatant pas, vers l'extérieur, des faits, paroles ou comportements qui permettraient de l'identifier

Garantir au jeune la confidentialité des échanges et à ne pas divulguer ceux-ci sans son accord, y compris aux parents, exception faite de l'imminence d'un danger pour son intégrité physique ou psychique

Considérer l'égalité de traitement et le non-jugement comme supérieurs à toute considération personnelle sur un jeune et, de fait, à ne pas user de favoritisme ou de discrimination à son égard





● Soutenir

- Participer à la promotion d'une image positive de la jeunesse auprès de la population
- Soutenir la participation des jeunes en développant un « réflexe jeune » dans les processus de décision et de consultation afin de favoriser leur citoyenneté et leur intégration à la vie politique.
- Favoriser chez les jeunes, le sentiment que « leurs voix comptent » en leur offrant la capacité de former et d'exprimer leurs opinions et ainsi d'influer sur leurs conditions de vie.
- Jouer un rôle de facilitateur pour multiplier les occasions qui permettent aux jeunes de prendre part plus activement à la vie politique, sociale et culturelle locale.

● Accompagner

- Garantir le droit des jeunes à choisir et développer librement des activités qui correspondent à leurs intérêts, envies ou préoccupations.
- Valider le droit à l'apprentissage dans la réalisation de projets par les jeunes en acceptant que la non-réussite, ou le non-aboutissement de certains, constituent aussi de précieuses expériences.
- Accompagner la nature souple et agile d'un espace jeunesse afin qu'il puisse s'adapter favorablement aux changements rapides d'intérêts et de besoins en fonction des groupes d'âge qui se succèdent.

● Encadrer

- Donner une ligne claire à la prestation en définissant la mission et les orientations stratégiques.
- Gérer les financements en tenant compte d'une nécessaire adéquation entre les ressources et les attentes afin de faciliter l'accomplissement de la mission.
- Délimiter le cadre d'action général des professionnels tout en reconnaissant l'expertise de leur métier et en leur garantissant l'autonomie d'action nécessaire au pilotage de la structure.
- Assurer un suivi de l'évolution en définissant la nature, la forme et la fréquence des rencontres, comptes-rendus, communications, rapports ou statistiques attendus.

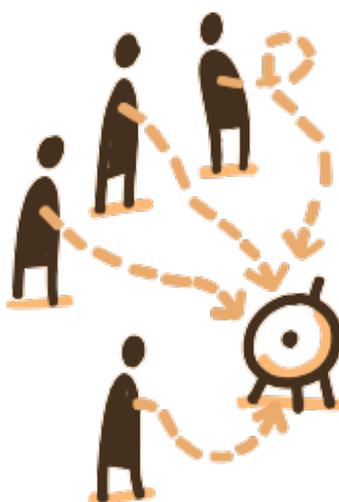




Accueil libre
Événementiel
Prévention
Prestations individuelles

Les axes d'interventions de La Scène s'inspirent des missions d'actions du travail social jeunesse définies par le Canton de Vaud :

1. Créer, maintenir et renforcer le lien social auprès des jeunes par une démarche de proximité, dans et hors-les-murs des institutions.
2. Favoriser le bien-être et l'estime de soi, ainsi que l'insertion sociale, notamment des jeunes en situation de vulnérabilité ou en déficit d'intégration.
3. Soutenir les activités et les projets favorisant l'expérimentation, l'autonomie, la citoyenneté et la cohésion sociale.
4. Contribuer à des projets de prévention et de sensibilisation au niveau local.
5. Observer, analyser et rendre compte des réalités sociales concernant les jeunes et proposer des pistes d'action.



« L'action du travailleur social jeunesse s'inscrit dans une politique globale de la jeunesse qui favorise la transition des jeunes vers une vie adulte indépendante et intégrée. Par son action d'accompagnement et d'orientation, il agit en complémentarité des structures socio-sanitaires spécialisées » (Carrasco et al. En collaboration avec le Canton de Vaud, Glaj Vaud et Rel'ier, 2019, p.24)

★ Accueil libre

- Porte d'entrée de l'espace jeunesse, en libre adhésion et sans conditionnalité de participation aux activités. Il propose un espace de rencontre, de jeux, de moments de socialisation entre jeunes, élément constitutif et essentiel dans la construction de leur autonomie et de leur individualité.
- L'accueil libre permet de tisser individuellement les premiers liens, de faire connaître la culture et la dynamique du lieu. Il constitue un espace de prévention primaire par des discussions « entre deux portes », forme informelle privilégiée par les jeunes pour aborder certains sujets ou questionnements. C'est pourquoi les horaires d'ouverture servent également de permanence où les jeunes peuvent venir déposer leurs questions, demande de projets ou encore pour les prises de rendez-vous Pro J.
- Par sa forme, permettant aux jeunes d'être en posture de « consommateurs » de la prestation, il est complémentaire des autres axes d'intervention qui ont, eux, des visées d'activation en engageant les jeunes dans des activités.
- **Les ateliers** regroupent des activités réalisées avec des groupes restreints, sur inscription ou non, pendant ou hors des horaires de l'accueil libre, ponctuels ou durables, selon les intérêts et propositions des jeunes.
- **Les repas** développent en autre aspect demandé par les jeunes en permettant autant de valoriser des compétences individuelles que de vivre des moments collectifs appréciés.

★ Prévention

Élément transversale des actions menées par La Scène, la prévention est définie par le Canton de Vaud comme ayant « pour but de promouvoir le bon développement physique, affectif et social des enfants et des jeunes et de les préserver des risques d'atteinte à leur intégrité pouvant survenir dans tous les lieux de vie ou milieux qu'ils fréquentent » (cité dans Garcia De lahayé et al, 2018, p. 40).

Actions

- Prévention collective et individuelle par de l'information et des discussions avec les jeunes durant les activités (violence, harcèlement, addiction, alcool, jeux, etc...).
- Démarche estivale de travail de proximité sur les lieux de rassemblements de la jeunesse, idéalement réalisée avec des pairs. Distribution de matériel de prévention et sensibilisation aux impacts (déchets, bruits, risques individuels).
- Prévention ciblée et diffusée sur les réseaux sociaux
- Sensibilisation auprès des professionnels et des organisateurs de manifestation (vente de tabac et d'alcool).
- Prévention à destination des parents et de la population générale

★ Prestations individuelles

Prestations personnelles

Accueil de jeunes placés par le Tribunal des mineurs pour des prestations personnelles de courte durée avec des visées d'intégration par la contribution apportée aux activités et la fréquentation d'autres jeunes.

« La justice des mineurs est réglée par le droit pénal des mineurs (...) Ses objectifs principaux sont dès lors d'ordre éducatif (prendre conscience de l'acte commis et de ses conséquences), curatif (soigner au niveau de la santé physique, psychique et sociale) et préventif (empêcher une récidive) » (Ordre judiciaire vaudois).

Pro.J

Accompagnement individuel pour la rédaction de CV, lettre de motivation, courrier.
Conseil sur les questions d'emploi, de conduite d'entretien, de recherche de stage.

★ L'événementiel

• Les activités

Elles représentent un volet culturel compilant les différentes formes d'expressions actuelles de la jeunesse. Il constitue un point d'accroche fort pour engager les jeunes dans la participation et la création de projets. Il se développe sur des soirées ou des journées à thème. L'événementiel comprend aussi une ouverture vers une composante intergénérationnelle et communautaire selon les événements.

• Projets participatifs

- Comité des jeunes de La Scène
- Activités initiées avec les jeunes autour de diverses actions collaboratives.
- Démarche participative des communes ou villages intégrant des jeunes au processus de réflexion sur une thématique ou un projet spécifique.
- Collaboration avec une ou des associations locales.
- Création ou participation à un projet ponctuel ou un événement à l'extérieur des locaux.





★ Association et engagement bénévole

- Avec son comité des jeunes La Scène intègre un volet semblable au fonctionnement associatif. Cela lui permet d'inscrire chaque instance (professionnel, comité des jeunes, autorités) dans une forme d'égalité de participation aux orientations de la structure.
- Ce comité est, en même temps, une force de proposition et d'initiative et le socle de la participation des jeunes aux activités et événements sous la forme d'un engagement bénévole. L'encouragement au bénévolat est ici considéré comme un apprentissage de la citoyenneté.

★ Travail social

- Sous cet ensemble généraliste, différentes approches se développent et se complètent dans le modèle d'accompagnement de La Scène dans une visée globale comprenant des interventions sur les plans individuels, collectifs et communautaires. Ainsi, le travail social est considéré au sens d'une action de proximité développant les liens et permettant de rattacher des individus au tissu social.
- La Scène développe une approche innovante du travail social en puisant dans des modèles liés au travail de proximité, à la médiation culturelle et sociale, au travail communautaire, à l'éducation sociale, au travail social hors murs, aux approches de la prévention jeunesse, sont utilisés et adaptés au contexte et aux besoins de la structure en tenant compte des publics concernés.
- Les travailleurs sociaux professionnels s'appuient sur les principes et chartes du travail social en Suisse et actualisent leurs connaissances par l'échange avec d'autres acteurs et par la formation continue.

★ Cadre législatif

- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant faisant primer l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions le concernant, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs.
- La Loi sur le Soutien aux Activités de la Jeunesse (LSAJ) vaudoise incitant les communes à encourager la participation des enfants et des jeunes (0-25 ans) à la vie sociale afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, à soutenir les activités et organisations de jeunesse, en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie des enfants et jeunes, à reconnaître et soutenir les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et jeunes.

★ Références

Les ouvrages et les études ci-dessous ont inspiré le concept de La Scène.

- *Conceptualiser l'animation socioculturelle. Un agir professionnel en vue de la participation démocratique et de la cohésion sociale. Edition ies, Bernard Wandeler. 2012.*
- *A propos de l'accueil libre. Mutualisation des pratiques professionnelles de cinq lieux d'accueil libre jeunesse à Genève. Edition ies. Laurent Wicht 2013.*

- *Professionnel.le.s du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse dans le canton de Vaud. Carrasco et al. (2019). Lausanne.*
- *Enquête nationale suisse sur l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Haute École de Travail Social de Zürich. Seismo 2021.*
- *Politiques locales de l'enfance et de la jeunesse en Suisse romande. Michelle Peretti, Unité de politiques locales et évaluation de l'Institut de Hautes Études en Administration Publique de l'Université de Lausanne 2015.*
- *Politique de l'enfance et de la jeunesse. La place des enfants et des jeunes dans la définition de politiques publiques. Lausanne. Editions EESP. Garcia Delahaye. 2011.*
- *Charte du travail social « Hors Murs ». GREA. 2005.*
- *L'animation socioculturelle, fondements, modèles et pratiques. Edition ies. Heinz Moser, Emanuel Müller, Heinz Wettstein et Alex Willener 2017.*
- *Fondamentaux de l'animation socioculturelle. FASL. Lausanne. 2019.*
- *Guide du travail de proximité à l'attention des communes. Le Relais. Christine Panchaud. 2012.*
- *Code de déontologie du travail social en Suisse. Avenir Social.*
- *Jeunesse, rupture et espace public : entre représentations et réalités, une photographie de la jeunesse veveysanne. Recherche réalisée et rédigée avec la collaboration des éducateurs de proximité. Travail social de proximité et Ginkgo, Service Jeunesse de la Ville de Vevey. Minacci, J. 2011.*

Le Sentier, le 01.10.2023.